

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 8 Avril 2021

Date de convocation : 30/03/2021

Fiche de présence

A : absent

P : présent

R : représenté

E : excusé

	Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
	CHARLES Jérémy	AE	BAZIRET Jean Pierre	P
	DELAS Thierry	P	BENEY Dominique	AE
	HEMELSDAEL Philippe	P	LEVERT Jean Marc	P
	THION Denis	P	MOLLARD Pierre	AE
	THUILLIER Philippe	P	ROSSNER Gilles	AE
	TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : M. VOISE Yannick

Compte rendu de la séance du 18 Décembre 2020

Le conseil approuve à l’unanimité le compte rendu du 18 Décembre 2020.

Ordre du jour :

- Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2020.
- Budgets Eau & Assainissement 2021.
- Affaires diverses.

• **Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2020** (Délibération n°2021-01) :

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats cumulés au 31/12/2020 :

- ✓ Fonctionnement : 83 504,91 €
- ✓ Investissement : 154 970,62 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats cumulés au 31/12/2020 :

- ✓ Fonctionnement : 5 634,12 €
- ✓ Investissement : -28 758,18 €

• **Budgets 2021** (Délibération n° 2021-02) :

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Budget Eau Potable 2021 qui intègre les résultats 2020 et s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 473 266,23 €
- ✓ Investissement : 317 068,62 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Budget Assainissement 2021 qui intègre les résultats 2020 et s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 177 090,12 €
- ✓ Investissement : 150 846,18 €

- **Affaires diverses :**

a) **Compteurs de sectorisation :** Les compteurs de sectorisation transmettent depuis début janvier, les volumes distribués aux 6 secteurs ainsi définis :

- Les Quatre Chemins et Pierre Blanche, au nord de Saint Martin,
- Préchemin pour l'ouest de Bouzy,
- Chemin de la Nouette à l'est de Saint Martin et Germigny,
- Route de Bussy, pour La Prieuré à Germigny,
- Route de Saint Martin vers Germigny Bourg et Le Mesmil.

Le débitmètre du château d'eau est relié à la télégestion depuis fin janvier.

Notre stagiaire en 2^{ème} année de BTS Métiers de l'eau, nous a rejoints en janvier. Il a participé aux premiers dépouillements des données enregistrées ainsi qu'à la recherche d'infos et documents d'exploitation.

Les premières analyses ne révèlent pas le transfert de volumes importants pouvant correspondre à des fuites, lors des périodes de faible activité au cours des nuits.

L'étude patrimoniale menée par Altéreo qui reprendra prochainement, va poursuivre ces investigations. L'aide accordée par l'AELB pour cette étude est prolongée jusqu'en décembre de cette année.

b) **Amélioration des ouvrages de production d'eau potable :** Notre demande de subvention auprès de la DETR a reçu un avis favorable et l'autorisation de commencer les travaux. Le montant attribué ne nous a pas encore été communiqué. Le remplacement de l'ancien automate qui gère les cycles de lavage du filtre de la station de déférisation, a été réalisé. Les travaux à venir concernent la mise en place de variateurs sur les pompes du forage et la pose d'une sonde piézométrique.

c) **Ligne de trésorerie :** La ligne ouverte en octobre a été fermée le 12 février. Les frais de mise en place s'élèvent à 165€ et le montant des intérêts à 111.76€.

- **Questions diverses :**

a) **Détection de fuites par la sectorisation ?**

Les relevés des débits de nuit des différents secteurs, permettent de mettre en évidence un débit anormalement régulier provoqué par une fuite, qui s'ajoute aux débits irréguliers propres à la vie du secteur.

Une fois le secteur identifié, des sous secteurs peuvent être délimités par ouvertures/fermetures de vannes, afin de restreindre la zone de recherche. C'est l'objet de la reprise de l'étude patrimoniale.

b) **Rendement du réseau AEP = 0.75% ?**

Le rendement de 0.75% provient de l'étude patrimoniale qui a repris les valeurs d'un RPQS.

Les volumes produits sont ceux de l'année civile, alors que les volumes facturés dépendent du glissement et/ou de l'allongement des périodes de relevé, ce qui conduit à un calcul du rendement annuel pouvant être faussé. (Exemple en 2017 : 73.5% et en 2018 : 89.1%).

L'objectif du SEA est de procéder aux relevés des consommations de l'année N, au plus tôt l'année N+1. Afin de ne pas facturer des volumes sur 8 ou 10 mois (= diminution des recettes), le recalage s'effectuera sur plusieurs années.

L'enregistrement des volumes produits / facturés sur 10 années permet de calculer le rendement moyen: $\approx 90\%$. L'augmentation des volumes liée à l'augmentation de la population : 1125 abonnés en 2010 pour 1235 abonnés en 2019 soit +10% en 10 ans.

c) Demande de mise en place de contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif :

Le diagnostic pour un bien raccordé au réseau d'assainissement collectif n'est pas obligatoire, contrairement à ceux équipés d'un assainissement non collectif.

Afin de répondre aux demandes des offices notariaux, les mairies devront prendre une délibération pour :

- rendre obligatoire la fourniture par le propriétaire d'un certificat de conformité de ses raccordements au réseau d'assainissement collectif, lors de toutes transactions immobilières.
- confier ces contrôles au SEA qui en exposera les modalités d'exécution et le tarif à appliquer, qui feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil syndical.

d) Certificats d'urbanisme pour des terrains situés route de Rochevieux :

Pour les demandes concernant les terrains situés à droite de cette route, tous ces terrains étant situés hors Zonage d'Assainissement Collectif, il n'y a pas d'obligation ni pour la commune de SMA ni pour le Syndicat, de créer et financer une extension du réseau d'assainissement.

En réponse à ces demandes, il a été indiqué la possibilité de se raccorder au réseau AEP existant et la possibilité de rejoindre le réseau EU situé à l'intersection avec la rue des Maux Petits, par une extension de réseau à créer, qui ne peut pas être financé par le Syndicat qui en est le gestionnaire et non le propriétaire.

Un autre projet communal pourrait également voir le jour, il est situé en zone AU1x à gauche de la route de Rochevieux et après la rue des ventes.

Il a été précisé que le Syndicat n'a pas vocation à financer des projets d'extension de réseau au profit de quelques propriétaires (2 actuellement), au risque de créer un précédent.

Étant situés hors ZAC, les propriétaires n'ont pas l'obligation de se raccorder au réseau EU collectif. C'est une possibilité laissée à l'initiative des propriétaires et de la commune pour les travaux situés sur la voie publique.

Pour mémoire, des raccordements au réseau EU collectif existant ont été financés par les propriétaires pour :

- Un gîte raccordé par refoulement vers le réseau des Maux Petits.
- Une habitation raccordée en gravitaire vers le réseau des Brosses.
- Une habitation près du bourg à Germigny raccordée par refoulement vers le réseau EU.
- Une habitation rue du Moulin à Germigny raccordée par refoulement vers le réseau EU.

Il a été demandé au Syndicat, une estimation de coût de ces travaux. Pour information, le réseau d'assainissement créé à Germigny lors de la construction de STEP en 2012, représente un mètre de 1500 ml pour un montant de 708 000 € HT, dont la part d'autofinancement a été supportée intégralement par la commune de Germigny.

e) Demandes de branchement à communiquer aux mairies :

Le SEA transmet les demandes de branchement n'ayant pas fait l'objet d'une demande de permis de construire ou certificat d'urbanisme, pour lesquels la mairie en a déjà connaissance.

Derniers branchements AEP communiqués :

- Chemin de Piozière pour un arrosage de jardin.
- Route de Rochevieux pour l'alimentation d'animaux.

La séance est levée à 20H30

Fin du compte rendu

Le Président :
Titulaires :

Le Secrétaire :

Les membres